

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## GENERALITES

Les présentes conditions sont considérées connues de l'acheteur. Toute commande implique l'adhésion sans réserve à nos conditions générales de vente sauf accord formel et écrit de notre part.

## RESPONSABILITE

Nous déclinons toutes responsabilités quant aux dommages pouvant résulter de l'utilisation de nos produits car nous ne sommes pas en mesure d'en contrôler le montage et l'exploitation. Pour le matériel aéronautique, la responsabilité de l'usine est engagée pour la fourniture des pièces. La responsabilité du montage incombe au technicien ou à l'atelier agréé qui est en charge de la réalisation des travaux. Nous déclinons donc toutes responsabilités pour les pièces fournies et notre responsabilité ne peut pas être engagée.

## PRIX

Nos prix sont établis Toutes Taxes. Ils ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent être modifiés sans préavis. Les fluctuations monétaires et l'évolution des coûts des matières premières peuvent nous obliger à les réviser.

## LIVRAISON

Nos marchandises sont vendues et transportées aux risques et périls du destinataire. Il appartient à l'acheteur de vérifier et de faire toutes réserves auprès du transporteur dans les délais réglementaires, même en cas de franco ou de contre remboursement.

## GARANTIE

La garantie appliquée est celle des fabricants ou importateurs. Les frais de port pour l'envoi de matériels aux différents services après-vente seront à votre charge.

## REGLEMENT

Paiement à la commande par chèque, mandat ou carte bancaire.

Le défaut de paiement entraînerait outre les frais bancaires, les frais judiciaires et intérêts légaux (dus à une éventuelle intervention contentieuse) une indemnité pour dommages et intérêts calculée sur la base du taux de la Banque de France.

## REPRISES - ECHANGES

Aucune marchandise ne sera reprise ou échangée sans accord de notre part.

## CLAUSES DE RESERVE DE PROPRIETE

Toutes les marchandises livrées restent notre propriété jusqu'au paiement intégral de celle-ci (Loi n° 80-335 du 12 mai 1980). Le non-paiement peut, à tout moment, impliquer la demande de restitution des marchandises, sans mise en demeure, ni formalité judiciaire préalable. Dans ce cas, l'acheteur s'engage expressément à restituer les marchandises dans les 48 heures après l'injonction qui lui sera faite par lettre recommandée.

## COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de contestation, le tribunal de commerce de notre siège est le seul compétent quelles que soient les réserves faites par le client à ce sujet.